



Source : site internet de la commune

SAINT-LOUP-GEANGES

DEPARTEMENT DE LA SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE SAINT-LOUP-GEANGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°4c : LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Arrêt du PLU en Conseil Municipal du 11 Mai 2015

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Mai 2015



Adresse :

Immeuble "33 Street"
33 Route de Chevennes
74960 CRAN-GEVRIER

Téléphone : 0450574511 / 0450528143

Email : irconcept@irconcept.fr

Date
11 Mai 2015

Les emplacements réservés

L'article L123-1-5 V du code de l'urbanisme indique que « *le règlement peut également fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ainsi qu'aux espaces nécessaires aux continuités écologiques* ».

La commune de Saint-Loup-Géanges a défini un emplacement réservé qui est reporté sur le plan de zonage et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

Numéro	Destination	Secteur	Parcelle concernée	Bénéficiaire	Surface approximative en m ²
1	Aménagement et sécurisation du carrefour	Sud du Bourg	135	Commune	1 060